



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

**Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2025**

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel, le Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2025, sous la présidence de M. LAYRE Bernard., sur le site de MONTARDON.

Votants : 22 / Excusés, absents : 8.

### Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative
  - Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics

|                     |                                                                     |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------|
| M. LAYRE Bernard    | Président de la Chambre d' Agriculture de Pau                       |
| M. UTHURRY Bernard  | Vice-président du C.A. et Conseiller Régional                       |
| Mme MARTINEZ Corine | Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités |
| Mme MORATA Sophie   | C.I.O. de Pau                                                       |
| M. BLOTIN Luc       | I.N.A.O.                                                            |

### **- Représentants du personnel**

|                             |                                                                      |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Mme DE ANTONI SOLANS Carole | Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance   |
| Mme MARINE Eliette          | Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance   |
| Mme RAFFIN Céline           | Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance   |
| M.ABBAS Gilles              | Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance   |
| M. PARODI Philippe          | Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance   |
| M. DIOS Julien              | Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance   |
| Mme BREUIL Marie-Aude       | Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole |
| Mme LEBLOND Sabine          | Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole |
| Mme LAGOUARDE Emily         | Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole |
| Mme GUILLOT Marie-Pierre    | Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole |

### **- Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

|                        |                                                             |
|------------------------|-------------------------------------------------------------|
| M. HERVE Didier        | Représentant des anciens élèves                             |
| Mlle PLANES Héloïse    | Représentante des apprenants                                |
| M. CLOUTE Mathéo       | Représentant des apprenants                                 |
| Mme BARRABOURG Aurélie | Représentante des parents d' apprenants B.P.E.              |
| M. GIRARD Samuel       | Représentant des parents d' apprenants B.P.E.               |
| M. COURNET Jean        | Représentante organisation syndicale Confédération Paysanne |

|                               |                                                 |
|-------------------------------|-------------------------------------------------|
| Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège | Représentante organisation syndicale F.N.S.E.A. |
| Mme DUFFILLON Isabelle        | Représentante C.R.C.A.M.                        |

- Membres ayant une voix consultative

|                          |                                                                         |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| M. HERBRETEAU Laurent    | Chef du Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F |
| M. PETIT Nicolas         | Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques                  |
| M. LARRERE Jean-Luc      | Agent comptable                                                         |
| Mme DAURE Sandrine       | Directrice adjointe EPL 64                                              |
| Mme AUDURIEAU Viviane    | Secrétaire générale EPL 64                                              |
| Mme ADAM Stéphanie       | Directrice adjointe EPL 64 /Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie  |
| Mme CLEMENT Sandrine     | Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques                         |
| Mme CONSUEGRA Sarah      | Directrice de l'exploitation agricole de Montardon                      |
| Mme LANGLOIS Margaux     | Directrice de l'exploitation agricole d' Oloron-Sainte-Marie            |
| M. DEPLAUDE Loïc         | Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez                           |
| Mme LAPLACE NOBLE Karine | Directrice CFPPA Montardon                                              |
| M. FUMAT Christophe      | Directeur de l' Atelier technologique                                   |
| Mme GRECHEZ Christelle   | Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez                                         |
| Mme JACQUET Lisa         | Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron-Sainte-Marie                           |
| Mme GOMES Véronique      | Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques                     |
| M. GUICHENDUCQ Philippe  | Gestionnaire C.F.A. d' Hasparren                                        |
| Mme BARTET Marine        | Responsable qualité et communication de l' EPL 64                       |
| Mme COURTES Emilie       | Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon           |

### Etaient excusés et absents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

|                            |                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------|
| M. LARROUY Isabelle        | Conseillère régionale                                    |
| Mme BLONDEAU Gwenaëlle     | D.S.D.E.N. de Pau                                        |
| M. CARRERE Thierry         | Conseiller Régional                                      |
| M. BONNASSIOLLE Stéphane   | Maire de Montardon                                       |
| M. COUSTILLE-COSSOU Damien | Représentante organisation syndicale Jeunes Agriculteurs |
| Mme BOUDASSOU Claudine     | Représentante organisation professionnelle – M.S.A.      |

- Membres ayant une voix consultative

|                       |                                                               |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------|
| Mme AUDURIEAU Viviane | Secrétaire générale EPL 64                                    |
| M. PHILIPPE Cyril     | Responsable antenne du C.F.A. Oloron Sainte Marie             |
| M. EGAL Benoît        | Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d' Orthez      |
| Mme CUINE Marina      | Responsable antenne du C.F.A. Montardon                       |
| Mme DOUCY Julie       | Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon |

### \*Secrétaire de séance

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Mme VAISSIERE Muriel | Secrétaire de séance |
|----------------------|----------------------|

Début de la séance à 09h40 ; le quorum étant atteint.

Sur demande de B. LAYRE, la séance du Conseil d'Administration s'ouvre avec un tour de table pour présenter les nouveaux membres.

N. PETIT remercie les membres pour leur présence et excuse Mme AUDURIEAU, absente pour raisons familiales. Il rappelle la couleur des chevalets ; à savoir, blanc pour les membres ayant voix délibérative et rose, pour les voix consultatives.

Enfin, il demande s'il y a une objection à l'enregistrement et si les questions se poseront au fil de l'eau ce à quoi les représentants acquiescent.

P. PARODI souhaite s'exprimer sur l'événement de Limoges ; ce point sera abordé à la fin du C.A. en questions diverses.

La séance débute par la soumission au vote du procès-verbal du conseil d'administration précédent ; à savoir du 27 Juin 2025 et de l'ordre du jour de la séance actuelle.

#### **MOT DU DIRECTEUR :**

N. PETIT présente un bilan de la rentrée et les perspectives pour l'année à venir.

Il souligne le succès des formations, majoritairement complètes, et les efforts de gestion financière visant à prioriser l'investissement sans pénaliser la pédagogie.

Le principal point d'incertitude concerne l'avenir du bachelor « Management et entrepreneuriat d'entreprises agricoles », pour lequel l'établissement a reçu un aval pour une ouverture en 2027.

Le directeur exprime son inquiétude face à la multiplication des candidatures (une quinzaine au lieu des cinq prévues), craignant une dilution des moyens et un échec à répondre aux enjeux de renouvellement générationnel.

L. HERBRETEAU, représentant l'autorité académique, a rassuré le conseil sur la qualité du projet, le qualifiant de "très bon" et adapté au territoire, et a confirmé qu'il recevrait un avis "très favorable", tout en rappelant que la décision finale d'accréditation appartient au Ministère.

N. PETIT annonce également plusieurs succès : l'audit positif pour le label "Égalité et diversité" et la réception du premier rapport d'auto-évaluation, travaillé en COPIL.

En outre, il propose une évolution du format des comptes rendus des instances, que ce soit les Conseils Intérieurs comme les Conseils d'Administration, à titre expérimental ; à savoir un format contextualisé et enregistré sur ordinateur.

Cette mesure (discutée en amont avec G. ABBAS) vise à rendre les documents plus accessibles pour ceux n'ayant pas assisté aux séances. N. PETIT souhaite l'avis des membres ; cette proposition est adoptée par l'assemblée.

Enfin, N. PETIT sollicite un représentant pour relecture du P.V. : C. RAFFIN.

Il donne la parole aux représentants des apprenants. H. PLANES donne lecture aux membres du C.A. d'une déclaration rédigée par les délégués des apprenants, au sein du Conseil Intérieur qui alerte sur la dégradation des conditions de vie à l'internat. Les problèmes soulevés sont récurrents et concernent principalement : - Le manque de chauffage et les fenêtres qui ferment mal, obligeant les

internes à utiliser des bouillottes et des couettes supplémentaires. - L'état des douches, avec de nombreux bacs à remplacer. - Des problèmes d'eau chaude récurrents.

P. PARODI appuie cette déclaration, soulignant que les assistants d'éducation subissent les mêmes conditions de travail difficiles.

Le directeur reconnaît la gravité et la récurrence de ces problèmes, précisant que l'établissement est en dialogue constant avec la Région, responsable des travaux.

N. PETIT détaille les actions en cours : changement de fenêtres déjà réalisé, projet d'isolation des façades en attente, devis en cours pour le remplacement des douches. Il explique également que les pannes de chaudière sont souvent liées à des variations de pression du service des eaux de la ville, un problème pour lequel un courrier a été envoyé.

Le conseil prend acte de l'urgence de la situation. La direction s'engage à poursuivre ses démarches auprès de la Région et des services techniques. Le représentant de la Région, B. UTHURRY s'attache à faire remonter ces points en priorité.

## **Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 27 mars 2025**

Adopté à l'unanimité

### **1) Vote Ordre du jour du CA du vendredi 1<sup>er</sup> Décembre 2025– B. LAYRE**

|                 |                                                                            |                                            |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>87bis-25</b> | Ordre du jour du Conseil d'Administration du 1 <sup>er</sup> Décembre 2025 | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|

## **Point par centre et axe**

### **2) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. DAURE**

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

|              |                                                   |                                            |
|--------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>88-25</b> | Organisation des voyage d'études                  | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>89-25</b> | Financement des voyages d'études                  | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>90-25</b> | Modification du règlement Intérieur               | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>91-25</b> | Sortie d' inventaire d' un véhicule               | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>92-25</b> | Dons reçus pour financer les voyages pédagogiques | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

### 3) LPA OLORON : Intervention de S. ADAM

#### - Présentation des délibérations du LPA OLORON

|        |                                                                                                                   |                                            |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 93-25  | Organisation pédagogique des voyages                                                                              | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 94-25  | Financement des voyages                                                                                           | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 95- 25 | Reconduction des Modules d' Adaptation Professionnelle                                                            | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 96-25  | Modalités de suivi des élèves et étudiants durant les périodes de formation en milieu professionnel et les stages | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 97-25  | Participation au BAFA                                                                                             | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 98-25  | Modification du Règlement Intérieur                                                                               | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 99-25  | Renouvellement du label « lycée des métiers de la montagne » pour 2026- 2031                                      | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 100-25 | Dons reçus pour financer les voyages pédagogiques                                                                 | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

### 4) LPA ORTHEZ : Intervention de M-L. AVOIX

#### - Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

|        |                                                                                                                    |                                            |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 101-25 | Organisation pédagogique des voyages                                                                               | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 102-25 | Financement des voyages                                                                                            | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 103-25 | Modification du Règlement Intérieur                                                                                | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 104-25 | Formation régionale des élus de l' ALESA à Pissos                                                                  | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 105-25 | Convention relative à l' organisation d' une visite d' information                                                 | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| 106-25 | Modalités de suivi des élèves et étudiants durant les périodes de formations en milieu professionnel et les stages | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

|                  |                                                                                                                       |                                            |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>107-25</b>    | Modules d'adaptation professionnelle                                                                                  | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>107bis-25</b> | Création d'un emploi de droit public d'accompagnant d'élèves en situation d'handicap rémunéré sur budget de l'EPLEFPA | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

Concernant la délibération 106, approbation des nouvelles conventions de stage, avec une distinction pour les élèves de moins de 14 ans.

Concernant la délibération 107bis, création d'un emploi d'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) en plus des 3 A.E.S.H à 100%.

## 5) CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

### - Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES

|               |                                                                             |                                            |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>108-25</b> | Organisation pédagogique des voyages                                        | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>109-25</b> | Financement des voyages                                                     | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>110-25</b> | Calendrier d'alternance                                                     | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>111-25</b> | Modification d'emplois de droit public rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>112-25</b> | Modification du Règlement Intérieur                                         | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>113-25</b> | Habilitation MIP                                                            | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>114-25</b> | Démarche qualité pour le CFA et le CFPPA                                    | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

Concernant la délibération 110, modification des caractéristiques de quatre formations du CFA.

Concernant la délibération 112, modification du Règlement Intérieur (R.I) : Mise en conformité et ajout de spécificités liées au site d'Orthez.

Concernant la délibération 114, démarche qualité : Approbation de la lettre d'engagement de la direction dans la démarche qualité Qualiopi.

N. PETIT informe les membres de la reprise des activités du service Qualité, par M. CUINE.

## **6) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de K. LAPLACE NOBLE**

### **- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES**

|               |                                                                                |                                            |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>115-25</b> | Organisation pédagogique des visites SIL OVIN                                  | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>116-25</b> | Financement des visites SIL OVIN                                               | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>117-25</b> | Modification d' un emploi de droit public rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>118-25</b> | Modification du Règlement Intérieur                                            | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

## **7) EPLFPA : intervention de N. PETIT**

### **- Présentation des délibérations de l'EPLFPA**

|               |                                                                                                                |                                            |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>119-25</b> | Passation de conventions , de contrats et de marchés pour 2026                                                 | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>120-25</b> | Commission d' appel d' offre                                                                                   | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>121-25</b> | Fermeture administrative EPLFPA 2025-2026                                                                      | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>122-25</b> | Rapport du Directeur                                                                                           | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>123-25</b> | Tarifs 2026 d' hébergement et de restauration , de location et de prestation - EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>124-25</b> | Admissions en non-valeur                                                                                       | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>125-25</b> | Amortissements des biens de l' actif                                                                           | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>126-25</b> | Seuil de signification des immobilisations                                                                     | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>127-25</b> | Décision modificative n°3 de l'exercice 2025                                                                   | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |
| <b>128-25</b> | Budget primitif 2026                                                                                           | Pas d'observation<br>Adopté à l' Unanimité |

Concernant la délibération 120, les cinq représentants du Personnel convoqués à la C.A.O . seront Mesdames RAFFIN, BREUIL, DE ANTONI et Messieurs PARODI et ABBAS.

Concernant la délibération 123, la grille tarifaire pour 2026 est présentée.

Le point majeur est l'introduction de la tarification solidaire à partir de septembre, où les frais de cantine et d'internat seront calculés selon le quotient familial (QF) des familles.

Une réunion d' information se tiendra sur le site de Montardon, le 26 janvier 2026.

N. PETIT exprime des inquiétudes quant à la complexité de mise en œuvre et à l'impact sur les familles dont les tarifs pourraient augmenter significativement.

S. GIRARD demande s'il existe une grille accessible avec les Q.F. ; ce à quoi N. PETIT répond par la négative.

Un point d'information sur la mise en place de la tarification solidaire sera fait au prochain C.A.

Quant aux Règlements Intérieurs (R.I.), S. GIRARD s'interroge sur leurs disparités. Il estime que le règlement devrait être identique dans chaque lycée.. N. PETIT explique que le R.I. s'adapte au local et obéit à des règles.

L. HERBRETEAU précise que les R.I. peuvent être distincts car le statut de l'apprenant est différent ; de plus, les apprentis étant des salariés, des modifications à la marge doivent être portées.

Concernant la délibération 124: approbation de l'effacement de créances irrécouvrables pour un montant de 42 72,46 €.

Concernant la délibération 125: approbation du nouveau plan d'amortissement des biens, conformément à la nouvelle instruction comptable.

Alarme incendie à 10h50.

Concernant la délibération 126,: fixation du seuil de valeur pour l'amortissement d'un bien à 500 € HT.

Concernant la délibération 127, la D.M.3 a pour but d'ajuster le budget 2025 à la réalité de l'exercice.

Elle acte une variation qui porte le déficit prévisionnel de l'établissement à 143 000 €, une nette amélioration par rapport au déficit de 217 000 € prévu au budget initial.

Le fonds de roulement est estimé à 3,1 millions d'euros, soit 102 jours de fonctionnement.

Concernant la délibération 128, le B.P. 2026 est présenté avec un effort de précision par rapport aux années précédentes.

Il prévoit un déficit de fonctionnement de 86 150 € et un prélèvement sur fonds de roulement de 552 000 € pour financer des investissements importants, notamment l'achat de minibus.

N. PETIT souligne que malgré ce déficit affiché, la situation financière de l'établissement reste saine et permet de moderniser les outils au service des élèves.

La discussion sur le budget a ouvert un débat de fond sur la finalité des exploitations agricoles de l'EPL, initié par Didier Hervé.

Il défend fermement l'idée que la mission pédagogique et d'expérimentation doit primer sur la stricte rentabilité économique. Il rappelle le choix historique de conserver la brebis basco-béarnaise à Oloron malgré un intérêt économique moindre, un choix qui s'est avéré stratégique.

Le président du C.A., B. LAYRE, et le représentant de la Région, B. UTHURRY nuancent ce propos en rappelant que si le service public "n'a pas de prix, il a un coût".

Ils soulignent le contexte budgétaire contraint des collectivités, tout en réaffirmant leur soutien à l'innovation et à l'expérimentation.

N. PETIT conclut en affirmant la volonté de l'établissement de concilier les deux approches : rationaliser la gestion pour proposer des modèles économiques viables aux élèves, tout en étant un moteur d'innovation, citant le projet d'une "estive-école".

## Questions diverses

P. PARODI interpelle le conseil sur une action menée par la Coordination Rurale 87, qui a empêché la tenue d'une réunion publique de l'association Transition Limousine dans un lycée agricole, proférant des menaces et qualifiant l'événement de "séance d'endoctrinement".

L. HERBRETEAU qualifie la démarche du président du C.A. de cet établissement (membre de la CR) de "pas acceptable" et indique que des suites étaient à l'étude avec la DGER.

N. PETIT condamne fermement ce type de comportement, le qualifiant d'"abominable", "indécent et odieux", et appelle au respect du débat démocratique.

B. LAYRE demande à l'assemblée s'il subsiste des questions.

L. DEPLAUDE souleve l'inquiétude croissante face aux maladies animales (MHE, DNC, influenza aviaire) et à la réticence des exploitations extérieures à accueillir des élèves en visite d'après J. DIOS.

B. LAYRE détaille la gravité de la situation, notamment concernant la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), et a insisté sur la nécessité de renforcer les règles de biosécurité.

N. PETIT annonce qu'une réunion avec les professeurs d'agronomie est prévue pour améliorer les règles sanitaires et « voir comment nous imaginons l'avenir, si malheureusement nous sommes touchés ».

Enfin, P. PARODI prend la parole pour la lecture d'une lettre intitulée « motion TFR » ; lettre qui met en lumière la situation actuelle de certains personnels, en l'occurrence l'absence de perspectives d'évolution de carrière des agents(es) du corps des Technicien(nes) de Formation et de Recherche (TFR).

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE

La séance est levée à 11h53 et les membres sont invités à un moment de convivialité.

Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE

Les délégués élèves du Conseil Intérieur  
Legta de Pau Montardon  
Année 2025/2026

Aux membres du Conseil d'administration

Montardon, le 18 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Nous rédigeons cette lettre pour vous faire parvenir plusieurs problèmes qui nous ont été remontés en ce qui concerne l'internat.

Au niveau des fenêtres premièrement, elles ont du mal à se fermer et elles condensent énormément durant la nuit.

Les rideaux ne sont pas toujours à la bonne dimension et laissent passer la lumière. Deuxièmement, certaines douches sont froides, d'autres avec peu de pression et d'autres inutilisables, ce qui rend le passage des douches le soir parfois compliqué avec de l'attente.

Pour finir quelques robinets fuient et manquent aussi de pression.

Nous aimons être internes mais nous trouvons que les conditions matérielles de celui ci se dégradent toujours plus d'année en année.

Nous ne comprenons pas car chaque année nous faisons des retours concernant les mêmes problématiques : fenêtres isolation sanitaires, et nous ne voyons pas de changements.

Nous voulons donc à nouveau vous faire remonter qu'il serait indispensable de rénover l'internat peut être petit à petit, demi étage par demi étage.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.



## MOTION TFR

### CA L'AGROCAMPUS 64

Monsieur le président du conseil d'administration de l'Agrocampus 64 les représentant·es élu·es des organisations membres de l'Élan Commun souhaitent mettre en lumière la situation actuelle de certains personnels, en l'occurrence l'absence de perspectives d'évolution de carrière des agent·es du corps des Technicien·nes de Formation et de Recherche (TFR) au sein du ministère de l'Agriculture. Cette situation perdure depuis l'intégration des Techniciens des Établissements Publics de l'Enseignement Technique Agricole (TEPETA) dans le corps des TFR en novembre 2012, sans aucune perspective d'évolutions depuis cette date. En témoigne l'absence, cette année encore, de promotion par liste d'aptitude d'un·e TFR dans le corps des Assistant·es Ingénieur·es (AI) et d'ouverture de concours.

Depuis plusieurs années, nous portons cette problématique auprès : du Service des Ressources Humaines (SRH), de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), des responsables des programmes 142 et 143 de la DGER, des représentant·es de l'administration lors de toutes les CAP en présence du SRH et de la DGER, des différent·es ministres de l'Agriculture qui se sont succédé·es depuis 2012.

Le 16 octobre 2024, le Chef du SRH, interrogé sur ce point, a reconnu que l'administration "a du mal à faire vivre cette filière", qu'il fallait "rechercher notre propre chemin", que si "cela évolue à l'EN, on s'alignera" et "qu'une réflexion était engagée avec le RAPS pour que les TFR rejoignent le corps des TSMA". Il a donc indiqué en conclusion que c'est dans ce cadre "qu'un rapport était commandé par le SRH au RAPS". Nous avons interrogé mi-novembre 2024 le président du RAPS pour savoir quand il publierait son rapport, et si les organisations syndicales seraient consultées afin d'avoir un échange sur les objectifs et les implications de ce projet. Le président du RAPS nous a répondu mi-décembre 2024 que le sujet du rapport portait uniquement sur les besoins en compétences et les modes de recrutement du corps des TSMA, écartant ainsi le sujet des TFR.

Il est important de rappeler que l'intégration des TEPETA dans le corps des TFR visait initialement, selon l'administration du MASA de l'époque, à permettre aux agent·es d'accéder à un corps de catégorie B type et que c'était, pour les agent·es concerné·es par cette intégration, la condition préalable à une évolution logique et possible vers un corps de la catégorie A.

Cette motion n'est pas une simple expression corporatiste de personnels frustrés pour eux-mêmes. Pour les organisations membres de l'Élan commun, il est indispensable de mesurer combien la situation que nous décrivons et dénonçons représente un problème à l'échelle de l'ensemble de la filière formation-recherche. Cette situation l'affaiblit, alors qu'elle constitue un enjeu majeur pour les compétences qui fondent l'expertise scientifique et de formation développée au sein de notre ministère. Vous comprendrez que, dans le contexte que nous avons décrit, le SNETAP-FSU et les organisations membres de l'Élan commun, exigent qu'après autant d'années de renoncements sur ce sujet, le MASA engage sans délai des réflexions pour sortir les carrières des TFR de l'immobilisme dans lequel elles sont placées. En effet, considérer que les compétences et les missions des TFR, notamment dans l'enseignement technique, ne leur permettent pas d'accéder à la catégorie A relève uniquement d'une posture de mépris, à cette situation et compte tenu de son impact concret sur la carrière et la rémunération de nos collègues, des actions rapides et décisives doivent être engagées ! Nous vous remercions, Mesdames Messieurs, pour votre écoute mais surtout nous comptons sur vous pour porter cette motion auprès de l'administration centrale de notre ministère.